



Restons en Contact

Tel. 03 44 79 02 89

mairie-de-troissereux2@wanadoo.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous rappelons, à l'approche des élections législatives (remplacement d'Olivier DASSAULT - 30 mai et 6 juin, ainsi que des régionales et départementales (20 et 27 juin), que pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Comment s'inscrire :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponibles dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées* ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées* ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669 et les pièces exigées* (<https://www.documentissime.fr/formulaires/telecharger/12669-01.pdf>).

RETRANSMISSION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseils municipaux sont censés être ouverts au public. La situation actuelle ne le permettant pas, nous les transmettons en direct sur la chaîne YouTube de la commune. Ils y sont ensuite stockés et peuvent être consultés ultérieurement.

Rendez-vous sur : https://www.youtube.com/channel/UCjv1d4O4KBFVKANPD1T_i6w

Ou via le QR code ci contre.



TRIBUNE DES ELUS DE LA LISTE D'OPPOSITION

Vote du budget 2021 :

Lors de la réunion de la commission finances qui sert de préparation, le budget primitif dans son détail n'a pas été présenté et seules les dépenses (donc pas les recettes !) ont ensuite été communiquées lors du vote. Nous ne disposons ainsi pas des explications nécessaires à la compréhension du budget.

L'ensemble des conseillers municipaux ont donc été confrontés à devoir délibérer sur un budget qui n'a pas été travaillé en commun alors que des réflexions précises auraient été nécessaires. Il n'est pas judicieux d'analyser un tel document en quelques instants.

Sur le peu qui nous a été présenté :

- Dans le total de recettes figure l'excédent provenant des années passées, soit près de 457.000 euros. **Il s'agit du résultat des démarches d'économies menées dans les dernières années du mandat précédent, et qui devaient permettre d'apporter des fonds de départ pour les importants travaux de voirie qui étaient envisagés afin de faire le moins d'emprunt possible.**
- Nous ne pouvons que constater, avec désolation, que le programme sur la traversée de TROISSEREUX ne figure pas dans ce budget. C'est dommageable, car une fois ces fonds de départ dilapidés, comment financera-t-on ces travaux ? Ce sont donc à la fois des économies qui disparaissent, et un projet nécessaire et ambitieux qui ne pourra voir le jour avant des années

faute de moyens.

- En effet, les recettes prévues de l'année 2021 ne représentent que 880.000 euros environ, sans tenir compte d'ailleurs des incertitudes liées aux sommes exceptionnelles versées en 2020 ; les dépenses de fonctionnement de l'année sont de 823.000 euros ce qui ne laisse que 57.000 euros d'excédent.
- Nous apprenons également que l'installation d'un city stade serait prévue sur un terrain rétrocedé : a-t-on idée actuellement du coût d'entretien que représenterait cette rétrocession ? Pourquoi cette discussion n'a-t-elle pas été mise à l'ordre du jour de la réunion de la commission finances ? Ce city stade représente un coût de 69.000 euros, soit plus que l'excédent de cette année. Faut-il comprendre que cet équipement est plus essentiel à la Commune que préparer les travaux ?

Nous avons demandé dans les derniers mois un débat d'orientations budgétaires, justement afin de traiter ces questions et d'avoir une vision d'avenir : celui-ci n'a pas été fait, signe que la municipalité ne voulait pas débattre de ces points essentiels, relevant du devenir d'années d'économies.

Il va de soi que voter l'ensemble des engagements de la commune sur une année en se basant sur deux feuilles, pour ce que nous disposions jusqu'au conseil municipal, relevait soit de la plaisanterie qui n'a pas sa place, soit de l'irrespect de la démocratie, soit d'une volonté de masquer une terrible incompétence. Ceux qui auront accepté cette démarche en porteront la lourde responsabilité, dont ils seront redevables vis-à-vis des habitants de TROISSEREUX.

BIEN VIVRE A

TROISSEREUX

Le Mag.



Photo : Virgile MARTY



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Juste un petit mot d'information avant de lancer ce 6ème Mag de Troissereux.

Le mardi 13 avril a eu lieu un conseil municipal pour délibérer principalement sur les comptes de la Commune. Y ont été présentés le compte administratif 2020, ainsi que le budget 2021. Ce Conseil a été perturbé par l'intervention illégale de M. Sauvé lors du vote des taxes. En effet, comme le prévoit le règlement intérieur, personne n'est autorisé à prendre la parole durant les votes des délibérations, d'autant qu'il y avait eu préalablement, plus d'une heure de débats. Après avoir tenté à plusieurs reprises de lui faire cesser son discours, j'ai dû demander à M. Sauvé de sortir. Il nous a alors affirmé, que de toute façon, telle était son intention. Mme Guyot et M. Bellamy ont souhaité le suivre. Ils n'ont pas voulu signer le PV du conseil municipal. La Préfecture nous a confirmé l'illégalité de l'intervention de M. Sauvé et nous a également indiqué que le manque des trois signatures, n'avait pas d'incidence sur la validité de la réunion.

Concernant le budget primitif (BP), au-delà des travaux de réfections de voirie et de modernisation de certains points d'éclairage public, nous continuerons les interventions d'entretien courant de la commune avec les cantonniers.

MOUVEMENT AU CONSEIL



Marie FLENNER a décidé de démissionner du Conseil Municipal.

C'est Vincent GODIN (le suivant dans la liste présentée en 2020) qui rejoint donc le Conseil Municipal. Vincent habite HOUSSOY-LE FARCY.

COMMISSION ILLUMINATIONS DE NOEL

Nous vous en avons parlé lors d'un précédent numéro du Mag, la commission « Illuminations de Noël » va déjà se préparer pour la fin d'année à venir. Vous aviez été quelques uns à souhaiter donner un coup de main pour

En "petits" travaux, il y aura le prolongement du chemin piéton pour rejoindre Houssoy-le-Farcy, des travaux nécessaires à l'école (peinture, rideaux, ...) et à la crèche. Nous allons également moderniser le système informatique/téléphonique entre la Mairie et le groupe scolaire, pour qu'il soit cohérent, partagé, plus sécurisé et plus économe. Nous devons malheureusement et rapidement remplacer un tracteur qui est hors service. (60 000€ au BP 21). Nous envisageons l'implantation d'un panneau d'affichage interactif (déjà évoqué lors du Mag3) afin de toujours mieux vous tenir informés (12 000€ au BP 21) et peut-être même d'un city stade (69 000€ au BP 21) souhaité par nos jeunes Tressoriens. Je dois préciser que ces montants sont des coûts hors subventions, donc au-dessus de ce que seront les dépenses réelles.

Je vous avais promis des informations sur le Presbytère : L'Architecte des Bâtiments de France est passé le mardi 20 avril, voir l'état du bâtiment. Il nous promet un retour pour fin juin.

J'ai tenu à répondre à la lettre ouverte de M. Jocelyn Bellamy dans un feuillet à part, et je peux comprendre que ces joutes stériles avec l'opposition puissent vous agacer. Je vous informe que dorénavant, j'éviterai autant que faire se peut, d'y répondre systématiquement par écrit.

Je nous souhaite la santé et un rapide déconfinement.

Votre Maire : Christian DEMAY

2021. Cela est possible, il suffit de le faire savoir en mairie. Votre participation sera bienvenue pour choisir, réparer, tester, construire les déco lumineuses qui seront installées en fin d'année dans le village.



UN HOMMAGE A UN BIENFAITEUR DE TROISSEREUX, DE L'OISE ET DE LA FRANCE



Le député Olivier DASSAULT est décédé dimanche 7 mars à 69 ans dans un accident d'hélicoptère. Cet épisode interrompt durement une saga politique commencée en 1951 par Marcel DASSAULT, son grand père, mort en 1986. Grand-Père qu'il admirait, Marcel DASSAULT émis le souhait de lui laisser les rênes de l'entreprise familiale. Après le décès de son grand-père Marcel Dassault en 1986, son père Serge l'avait nommé directeur adjoint d'Europe Falcon Service et directeur de la stratégie des avions civils de l'entreprise Dassault Aviation, fabriquant des avions de combat Rafale et avions d'affaires Falcon. Mais sept ans plus tard, quelques mois avant la mort de son père, il avait annoncé sa décision de démissionner de la présidence du conseil de surveillance de la holding familiale « pour cause d'incompatibilité avec son mandat de député ». Olivier DASSAULT préférera la vie publique, la politique.

Olivier DASSAULT était très impliqué dans la vie rurale. Outre ces activités politique (député de l'Oise), aéronautique (pilote), musicale (composition), artistique (photographie et peinture), littéraire (écrivain), mathématiques et informatiques (Doctorat), ou simplement comme ami de Troissereux où il venait fréquemment au hasard d'une manifestation organisée par la Municipalité ou par une des associations de Troissereux, il était également d'une large générosité. En effet, il n'hésitait jamais à accompagner les communes et les bénévoles de ses administrés. Son soutien était constant, sa proximité avec les Français, indéfectible. Troissereux avait été l'heureuse récipiendaire des premiers 3000 euros du « Fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la ruralité » qu'il finançait avec Olivier PACCAUD.

Les hommages ont été nombreux. Troissereux a choisi tout naturellement l'école primaire, qui porte depuis quelques mois le nom de « Groupe Scolaire - Marcel et Olivier DASSAULT », à l'initiative de la municipalité précédente.



Lundi 15 mars 2021, les enfants ont récité un texte qu'ils avaient eux même composé, et ils ont entonné l'hymne national, sous la direction de madame Sylvie CHATELARD, Directrice de l'école.

Olivier PACCAUD, sénateur de l'Oise, Anne FUMERY, Conseillère Départementale, Franck CORDIER, inspecteur de l'éducation nationale et Christian DEMAY Maire de Troissereux, ont chacun rappelé combien le Député Olivier DASSAULT était attaché à l'enseignement, devant un parterre d'enfants, d'enseignants, de parents, de représentants des associations de Troissereux, des employés municipaux, et des élus et anciens élus de la commune.



Une gerbe a, enfin, été déposée à l'entrée de l'école.

OU QUAND ET COMMENT SE FAIRE VACCINER

Pour ceux qui souhaitent se faire vacciner, voici un récapitulatif des différentes options :

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER **La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC** (à partir de 18 ans) * Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner dans un centre de vaccination ?
 → En contactant directement les centres de vaccination par téléphone ou via la plateforme de rendez-vous retenue par le centre (Doctolib, Maïia ou Keldoc).
 → Par téléphone au 0 800 009 110 (6h-22h).



Quels sont les centres de vaccination ouverts ?

Beauvais : Gymnase André Ambroise 31 rue du Pré Martinet → 03 75 57 00 25	Beauvais : Centre hospitalier 40 avenue Léon Blum → 03 44 11 26 26
Breteil : Institut médical 32 rue de Paris → 03 60 29 61 54	Formerie : Salle des fêtes 6 rue Georges Clemenceau → 03 44 46 17 57
Saint-Aubin-en-Bray : CPTS du Pays de Bray Salle des 4 vents, 38 rue des Clerets	Crèvecœur-le-Grand : MSP Crèvecœur-le-Grand, 4 rue du Stade → 06 78 92 42 33 Prise de rdv de 10h00 à 12h00